

VILLE D'AVRILLE -

Conseil Municipal du 23 novembre 2023

Délibération : DEL_2023_080

Objet : Décision Modificative de Crédits n°1 - Budget annexe Réserves Foncières

L'an deux mille vingt trois, le vingt trois novembre, à 19h00 le conseil municipal de la commune d'Avrillé s'est réuni salle Marie Paradis, sous la présidence de Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, Maire, en session ordinaire après avoir été convoqué le 16 novembre 2023 conformément à l'article L2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Jean HALLIGON, M. Hervé PINON, Mme Agnès GUÉMAS-GALLARD, M. Patrice LUCAS, Mme Séverine CROS, M. Marc DE SINGLY, Mme Mangala RAULT, M. Philippe POIROUX, Mme Guylène LEBOEUF, M. Michel VERGER, M. Laurent VIAUD, M. Alain DELETRE, Mme Maud LE HO, M. Michel FOUCAULT, M. Louis FOGANG, Mme Régine LE MONNIER, M. Jean-Claude COSSERON, Mme Dannièle CHEVROTIN, Mme Catherine CESBRON, Mme Alix DE VERNEUIL, M. Augustin VANBREMEERSCH, Mme Annie RAT, M. François VARLIN, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Danielle MORAIN, M. Franck BOULANGEOT

Etai(en)t absent(e)(s) :

Mme Sophie BAILLIF-APPLINCOURT

Pouvoir(s) :

Mme Mélanie BOURSIN donne pouvoir à Mme Mangala RAULT
Mme Céline TROCHUT donne pouvoir à M. Philippe POIROUX
M. Philippe BOLO donne pouvoir à Mme Alix DE VERNEUIL
Mme Céline GUETTIER donne pouvoir à Mme Catherine CESBRON
M. Florian SANTINHO donne pouvoir à M. François VARLIN

M. Alain DELETRE, est désigné secrétaire de séance.

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le conseil réunit les conditions pour délibérer valablement.

M. Philippe POIROUX expose :

Des modifications de crédits sont rendues nécessaires afin de répondre soit à des obligations légales, soit à de nouveaux besoins.

Je vous propose de retrouver sur le tableau joint les écritures concernées.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal du 23 mars 2023 approuvant le budget primitif 2023,

Considérant la présentation faite en commission Ressources et Moyens le 15 novembre 2023,

- **ADOpte** la Décision Modificative de Crédits n°1 pour l'exercice 2023 du budget annexe Réserves Foncières, équilibrée à 0 € en section de fonctionnement et à 0 € en section d'investissement.
- **AUTORISE** les ajustements de crédits exposés en annexe jointe.

Adopté

5 Abstention(s)

M. Philippe BOLO, Mme Catherine CESBRON, Mme Alix DE VERNEUIL, Mme Céline GUETTIER, M. Augustin VANBREMEERSCH

Le secrétaire de séance
M. Alain DELETRE



Pour extrait certifié conforme
Avrillé, le 23 novembre 2023
Mme le Maire

DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N°1 BUDGET ANNEXE : RESERVES FONCIERES

FONCTIONNEMENT

chapitre	impu- tation	Dépenses		Recettes		chapitre	impu- tation
		<i>Total opérations de transfert</i>	0,00 €				
		<i>Total opérations d'ordre</i>	0,00 €				
011	617	Etudes et recherches	-10 000,00 €				
66	66111	Intérêts des emprunts	10 000,00 €				
		Besoins nouveaux	0,00 €	Besoins nouveaux	0,00 €		
		TOTAL	0,00 €	TOTAL	0,00 €		
023		Virement à la section d'investissement	0,00 €				
Total dépenses de fonctionnement			0,00 €	Total recettes de fonctionnement			0,00 €
			0,00 €				

INVESTISSEMENT

Chapitre	impu- tation	Dépenses		Recettes		chapitre	impu- tation
		<i>Total opérations d'ordre</i>	0,00 €				
		Besoins nouveaux	0,00 €	Besoins nouveaux	0,00 €		
		TOTAL	0,00 €	TOTAL	0,00 €		
					Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	021
Total dépenses d'investissement			0,00 €	Total recettes d'investissement			0,00 €
			0,00 €				

DIFFERENCE Recettes - Dépenses

0,00 €